

Retranscription Conseil Municipal 16 juin 2020

– Salle des fêtes de Largentière-

Jean-Roger Durand :

Donc c'est le secrétaire de séance qu'on va désigner comme d'habitude : Agnès, si vous en être d'accord. Ou si vous avez d'autres propositions à formuler ? Agnès ça va, c'est bien ? Habituee? Ok merci beaucoup.

Donc euh qu'est ce que je dois donc vous dire de plus ?

Les deux absents : donc on a Arlette Ouzebia qui est absente et qui donne pouvoir à Mme Maignon, et Mr Paul André, qui est absent aussi et qui donne pouvoir à Mr Emmanuel Clément. Voilà, donc vous avez je crois tous reçu l'ordre du jour.

Donc c'est la deuxième partie de l'installation du Conseil. On peut dire qu'à partir de demain, les choses sérieuses vont pouvoir commencer, on va pouvoir travailler ! C'est vrai qu'entre le COVID et les retards d'installation, ça a été un tout petit peu pénible.

Voilà donc, qu'est ce qu'on a... ?

Donc on va procéder aux désignations des représentants de la commune au sein de EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et des organismes. Donc, est ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée sur cet ordre du jour ? Pour les désignations..oui? OK tout le monde ? Il faut que j'obtienne l'unanimité. J'suis désolé...pour qu'on soit d'accord, qu'il n'ait pas de, de problème...

Bien, donc je commence. Huguette je fais les EPCI ou bien tu les fais ?

Huguette Anjolras :

Je fais les commissions.

Jean-Roger Durand :

Tu fais les commissions plutôt ? D'accord.

Donc la Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA):

Donc deux titulaires et un suppléant au sein du Syndicat des eaux du SEBA. Donc on a décidé de désigner pour la liste « Une cité d'avenir », Mr Lacroix Bernard avec comme suppléant, Mr Rose Hermann et Mr Villalonga Jeremy comme titulaire, avec comme suppléant, Mr Toulouse Thierry. Délégué titulaire pour la liste Demain Largentière, Mr Descombes Bruno. Vous nous ferez passer le nom du suppléant un peu plus tard ? Je l'ai pas là...

Jean-Philippe Smadja :

En fait, si vous permettez: j 'voulais revenir sur le fait que nous avons euh, nous avons envoyé une proposition de liste, avec des noms de chez nous, dans le but éventuellement d'établir une liste la plus efficace possible et cohérente et, pour éviter les « conflits de listes » on va dire, ou les votes massifs de liste 15/4 euh...et nous aimerions éventuellement avoir votre opinion en deux mots peut être ...

Jean-Roger Durand :

Ben ça a été pris en compte

Huguette Anjolras :

Ca a été pris en compte

Jean-Roger Durand :

Absolument

Huguette Anjolras :

Vous nous avez proposé qu'une seule personne : Mr Descombes Bruno.

Jean-Roger Durand :

Oui

Bruno Descombes :

C'est exact

Jean-Philippe Smadja :

C'était pour savoir si vous souhaitiez par exemple qu'a, sur certains EPCI il y ait des noms de chez nous qui apparaissent, mais pas forcément en « adversaire » si vous voulez...

Jean-Roger Durand :

Non c'est pas... il n'y a aucune adversité..

Jean-Philippe Smadja :

Mm Mm

Jean-Roger Durand :

Aucune. Enfin, de ma part non. Vous savez...

Jean-Philippe Smadja :

Non non mais...

Jean-Roger Durand :

Majorité/ opposition dans des villages comme nous, ça fait sourire ! Enfin, personnellement moi je suis...voilà, ça fait qd meme mon 4ème mandat, je m'aperçois que ..voilà...bon y'a deux...non mais il me manque le suppléant chez vous là, pour euh, pour voter. Y'a que deux délégués. Donc euh...Y'a que deux délégués donc faut qu'on vote pour Lacroix Bernard ou Villalonga Jeremy ou pr Mr Descombe Bruno. Voilà. Mais c'est les textes qui sont comme ça, c'est...En plus bon, qd vous avez euh... les gens comme Lacroix/ Villalonga etc..., l'un qui est ancien cadre de la SAUR et l'autre qui est un financier, pour le SEBA c'est bien quoi.

Jean-Philippe Smadja :

Ok

Jean-Roger Durand :

OK ? D'accord. Sinon, y'aura pas d'obstruction de notre part. Enfin, je...j'ai bien compris qu'il y a une grande inquiétude ...

Jean-Philippe Smadja :

C'est pas une inquiétude, c'est vraiment une volonté de vouloir faire euh...

Bruno Descombes :

Participer...

Jean-Roger Durand :

Mais non mais y'aura pas de pffff...j'sais pas

Claudine Fournet :

Non mais objectivement, on est 4 dans la liste. On va pas systématiquement se coller partout euh...

Jean-Roger Durand :

Et oui mais c'est le jeu quoi...

Claudine Fournet :

Oui oui non mais bien sur mais c'est pour ça que volontairement aussi y'a certaines EPCI ou organismes ou on a pas de ...des idées de personnes parce qu'on est 4...on est un peu réalistes si on veut assister aux réunions euh...

Jean-Roger Durand :

Je pense qu'on a une certaine obligation qd meme, à cocher des cases, en ce qui concerne les EpCI.

Claudine Fournet :

a bon ?

Jean-Roger Durand :

Je [inaudible] au contrôle de l'égalité mais voilà...parce qu'on risque au comité syndical par exemple de nous le demander : Titulaire /suppléant etc...donc je sais pas...on verra ensemble hein ? Pour le moment, on dit que la case est vierge et qu'elle sera peut être pourvue ultérieurement. Toute façon c'est formel, vous savez bien qu'on pourra pas aller à toutes les réunions euh, ni vous ni nous hein...je je sais bien que ...

Claudine Fournet :

Non, on souhaite, on souhaite, y aller du mieux qu'on peut..

Jean-Roger Durand :

Oui du mieux qu'on peut mais, vous avez raison de préciser parce que c'est pas facile d'être présent tout le temps...

Donc sur la proposition, pour Mr Lacroix et Mr Villalonga : euh, qui est défavorable ?

Beh vous vous avez Descombes : votez défavorablement !

[rires]

Jean-Philippe Smadja :

Ah ah, c'est ça, normal!! Non mais y'en a, on a personne !!

[rires]

Jean-Roger Durand :

Oui ! [rires]

Donc qui est favorable pour euh Mr Lacroix et Mr Villalonga ? Vous le manifestez en levant la main. Je vous remercie.

Pour Mr Descombes Bruno, qui est favorable ? Donc maintenant ? Et qui est défavorable ? Voilà. oK. Je vous remercie. Donc sont désignés comme délégués titulaires Mr Lacroix et Mr Villalonga. Délégués suppléants Mr Rose Hermann et Mr Toulouse Thierry.

Euh, elections des **délégués au sein du Syndicat de l'Ardèche Méridionale (SMAM)** , c'est pour la piscine en fait. Sont proposés : là c'est le même principe hein, d'accord ?

Donc sont proposés, Mme Fray Monique et Mr Guillemin Alban, avec comme suppléants Mme Ouzébia Arlette et Mme Villalonga Marie-Laure. Pour Demain Largentière, est proposé Mr Smadja

Jean-Philippe. Pas de délégué et de suppléant. Euh...voilà ben même principe. Qui est donc défavorable à la proposition d'une cité d'avenir pour Mme Fray et Mr Guillemin ? 4, voilà...

Et donc qui est favorable ? Je vous remercie.

Pour Mr Smadja Jean-philippe, qui est favorable ? Et qui est défavorable ?

Voilà.

Ouais je sais, c'est un exercice qui va durer toute la soirée...c'est un peu formel mais bon..

Milène Villard :

Ben disons que, on pourrait qd même le changer si euh...vous auriez souhaité par exemple que Jean-Philippe soit en suppléant euh, vous pouvez aussi changer le vote en sa faveur, c'est ça...notre volonté d'intégration elle est là ! C'est pas...on va pas..jongler euh...sinon on connaît déjà le résultat et c'est pas vraiment démocratique...

Jean-Roger Durand :

Et oui le résultat c'est le 15 mars ! Depuis bon, il en découle des conclusions et des conséquences. Ce qui ne veut pas dire que c'est fermé bien sur. C'est totalement ouvert !

Milène Villard :

C'est pour ça qu'on vous propose des suppléants ou autre sur lesquels vous pouvez voter

Jean-Roger Durand :

Bien sur. D'accord, je continue pour le syndicat intercommunal d'Energies des Cévennes, donc euh, la y'a qu'une proposition pour la liste « une cité d'avenir », c'est Mr Emmanuel Clément. Et le suppléant c'est Mr Lacroix Bernard. Il n'y a pas de proposition de la liste Demain Largentière pour le syndicat intercommunal d'Energies des Cévennes. Donc sur euh..la oui ? Dites moi ? Oui. Non c'est bon ? Donc je vous consulte euh...pour Mr Lacroix Bernard et Mr Emmanuel Clément proposés, qui est défavorable ?

Claudine Fournet :

Du coup on s'abstient.

Jean-Roger Durand :

Ouais d'accord.

Claudine Fournet :

Parce qu'on a pas de candidat...

Jean-Roger Durand :

Ouais d'accord. Donc on considère que le reste est favorable..Clément et Mr Lacroix.

Ensuite, ensuite ensuite...Donc euh c'est ..qu'est ce que j'ai fais ? Oui c'est ça c'est bon j'y suis , donc euh le PNR , Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, donc là il y a il y a il y a en titulaire donc : Donc le titulaire proposé par la Cité d'Avenir c'est Mme Amrane Nadia, et suppléante déléguée : Mme Lepvrier Isabelle. Pour la liste Demain Largentière : déléguée titulaire proposée : Mme Villard Milène. Excusez moi..putain je vois plus [rires] heureusement que c'est toujours les mêmes noms qui reviennent parce que sinon..je serais géné ce soir ! Ouais, bien !! euh donc je vous consulte : pour la, qui est défavorable donc euh à la proposition de mettre en titulaire Mme Amrane Nadia et en suppléante Mme Lepvrier Isabelle ? 4 défavorables et donc je vous consulte les autres, je suppose 15 favorables : veuillez vous manifester en levant la main, merci.

Euh donc c'est bien Nadia Amrane qui est désignée pour le PNR.

Euh...

Election de délégués au sein du syndicat mixte NUMÉRIAN, en fait c'est les inforoutes, donc euh la liste, la liste pour une cité d'avenir : délégué titulaire, y'a qu'un, y'a meme pas de suppléant,. C'est tout,

un électeur par commune. Mme Maigron Agnès, proposée pour une cité d'avenir. Et pour Demain Largentière, Mme Villard Milène. Donc je vous, je met au vote la proposition pour Mme Maigron Agnès, qui est contre ? Voilà, 4. Et euh..donc qui est pour, pour Mme Maigron ? Voilà d'accord, merci beaucoup.

Alors élection d'un représentant au sein du conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal rocher-largentiere. Bon le maire est président, enfin délégué de droit, je suis président actuellement du conseil de surveillance. Donc là il y a un délégué titulaire qui doit être désigné, on propose donc pour la cité d'avenir, Mme Anjolras Huguette. Voilà donc il n'y a pas d'autres propositions. Je vous consulte : y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Ouais 4 et pour Huguette, et donc je pense 15, je vous remercie.

Euh..voilà. Huguette c'est un retour aux sources !

Huguette Anjolras :

Et oui c'est pour ça !

Jean-Roger Durand :

Tu vas retrouver Nadia !

Élection de délégués au sein du conseil d'administration du lycée professionnel hôtelier. Donc euh, sont proposés comme candidats : y'en a 3 : donc délégué titulaire proposé par une Cité d'avenir : Toulouse Thierry, avec comme suppléante Ouzébia Arlette. Mme Fray Monique avec comme suppléante Mme Maigron Agnès et Mme Anjolras Huguette avec comme suppléante Mme Amrane Nadia. La Liste Demain Largentière propose le nom euh, la candidature de Mr Smadja Jean-Philippe . Donc qui est défavorable à la proposition de Mr Toulouse, Mme Fray et Mme Anjolras ? Défavorables 4 . Qui est donc est favorable ...bref toujours pareil..même si c'est toujours le même résultat...

Élection de délégués au sein du conseil d'administration du collège public de la segaliere : y'en a que deux, d'accord. Donc on vous propose Mr Guillemain Alban, et Mme Lepvrier Isabelle, avec comme suppléant Mr Villalonga Jeremy et Mme Ouzébia Arlette. Pour la liste Demain Largentière, donc euh le délégué proposé est Mr Smadja Jean Philippe. Qui euh je passe au vote et je vous consulte, qui est contre la proposition pour Mr Guillemain Alban, et Mme Lepvrier Isabelle,? 4. Euh donc ok, qui est pour ? 15. On vous remercie ;

Élection d'un délégué au sein du conseil d'administration de l'organisme de gestion des écoles catholiques. L'OGEC.

Un seul délégué. Demain Largentière n'a pas fait de proposition. Nous on propose logiquement l'adjoint à la jeunesse et aux écoles. Mr Guillemain Alban. Donc, qui est contre cette proposition? Qui s'abstient ? Donc il est favorable. Je vous demande de vous manifester toujours en levant la main. Je vous remercie.

Donc ensuite on a donc la Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche Méridionale.

Donc là il y a un délégué titulaire et un délégué suppléant. Donc, il n'y a pas de proposition de Demain Largentière. Pour Une Cité d'Avenir, propose Mme Maigron Agnès avec comme suppléant Mr Paul André. Donc y'a t il des oppositions ? des abstentions? 4. Donc, je crois que c'est à la majorité. Je vous remercie.

Élection d'un délégué au sein du conseil d'administration du Syndicat départemental d'équipement d'Ardèche (SDEA)

Donc je vous rappelle pas ce qu'est le SDEA hein, On l'a vu, même en communauté de communes, enfin, c'est toujours les mêmes organismes qui reviennent. Donc, nous, on propose tout à fait

naturellement Monsieur Emmanuel Clément. Il y en a qu'un. Bon ben écoutez, donc je vous consulte. Y a t il des oppositions? Y a t il des abstentions? Oui, je considère 4...Donc les autres je vous demande d'approuver en levant la main. Merci beaucoup, ca fait 15 d'accord.

Désignation d'un délégué au sein du conseil d'administration de la société locale sud vivarais de la Caisse d'épargne.

Qu'une proposition pour la liste Une cité d'avenir : Mr Toulouse Thierry. Qui est contre la proposition ? qui s'abstient ? Donc, on considère que la majorité est favorable à la désignation de Thierry Toulouse.

Ensuite, la désignation d'un délégué représentant les élus au CNAS.

Le CNAS c'est le centre national d'action sociale pour ceux qui étaient dans le milieu hospitalier, ça correspond au CgoS. Ça me rappelle des souvenirs... bien, donc il n'y a qu'une candidate, Mme Anjolras Huguette, donc, qui est contre cette proposition ? qui s'abstient ? Et donc, je vous demande de manifester en levant la main qui est pour ? Merci beaucoup Et donc c'est adopté pour Huguette..

Ensuite, constitution de la commission d'appel d'offres.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, le maire ou son représentant, président etc... Donc, se compose avec trois membres du conseil municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle. Au plus fort reste. Donc euh... Nous, on propose 3 mais ca fait 2 – 1 si met comptes sont bons ? Donc je vais direct à la composition qui serait proposée si vous en êtes d'accord. Donc, je vois qu'il y a le maire est président de droit, donc je l'écarte. Le membre titulaire, ça serait Monsieur Emmanuel Clément et Mr Lacroix Bernard pour la liste une cité d'avenir avec comme suppléant Mr. Toulouse Thierry et Mr Paul André. Et pour la liste Demain Largentière, la personne titulaire, donc, puisqu'on est à la proportionnelle, ce serait Mme Fournet Claudine avec comme suppléante Mme Villard Milène. Est ce que ? On vote la dessus ? Vous êtes euh.. ? Qui est favorable à cette proposition ? Donc à l'unanimité, je vous remercie. Donc voilà, qu'est ce qu'on a d'autres?

Voilà donc la CAO ne se réunit pas souvent vous le savez parce qu'il y a des seuils en dessous duquel la CAO n'était pas consultée. Mais dans un souci de transparence, on le fait de toute façon. C'est à dire, bon pou tous les marchés on réunit la CAO en fait. Meme quand c'est en dessous du seuil, comme ça au moins, ça permet d'associer tout le monde et de travailler en totale transparence. Après?

Qu'est ce que j'ai encore? C'est Huguette qui pend la main! Merci beaucoup.

Huguette Anjolras:

Donc, on va procéder à l'élection du Centre communal d'action sociale, le CCAS, donc le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut être inférieur à 8 supérieur à 16 , et il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Donc, je vous propose de fixer leur nombre à 12, le maire étant président de droit. Donc y a t il des voies contre?

Claudine Fournet:

Est ce que je peux juste poser une question. Je crois que j'ai pas tout compris. C'est 12 + le maire ou c'est 12 y compris le maire?

Huguette Anjolras:

12 + le maire. Le maire est président et il est de droit.

Claudine Fournet:

D'accord.

Huguette Anjolas:

Donc je vous propose de fixer leur nombre à 12. Donc 6 membres élus au sein du conseil municipal et 6 membres nommés par le maire dans les conditions de l'article L. 123 6 du Code de l'action sociale et des familles. Donc, y a t il sur cette proposition des voix contre? Y a t il des abstentions? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Donc pour cette désignation des représentants du CCAS, je vous propose concernant la liste majoritaire Pour une cité d'avenir : Anjolas Huguette, Maigron Agnès, Fray Monique, Villalonga Marie-Laure, Ouzebia Arlette, Lepvrier Isabelle. Pour la liste Demain Largentière, il nous a été proposé, Monsieur Descombes Bruno. Qui est pour la première liste qui est proposée, c'est à dire les six voies? Les 6 propositions pardon.. Non pas vous!

Bruno Descombes:

Pardon...

Claudine Fournet:

C'est pas simple cette affaire [rires]

Huguette Anjolas: [rires] vous allez pas voter contre vous!

Bruno Descombes: non non non...

Huguette Anjolas: Donc 15 voies, Et pour Demain Largentière qui est pour Mr Descombes Bruno? Voilà donc nous nous retrouvons avec 5 sièges pour Une cité d'avenir et un siège pour Demain Largentière. Donc vous n'en aviez proposé qu'un donc, ça correspond à ce que vous souhaitez. Je vous remercie. Donc je résume ceux qui sont élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS: Huguette Anjolas, Agnès Maigron, Monique Fray, Marie-Laure Villalonga, Arlette Ouzebia, Bruno Descombes.
Monsieur le maire, les impôts directs

Jean-Roger Durand.

Oui. Oui je vous en prie..

Bruno Descombes: Toujours par rapport aux CCAS, donc, il y a d'autres personnes qui doivent rentrer dans le CCAS?

Jean-Roger Durand: oui des personnes qualifiées.

Bruno Descombes: Comment on peut ? Parce que j'ai une personne qualifiée qui m'a confirmé tout à l'heure...et il faut vous voir vous?

Huguette Anjolas: Oui, il propose sa candidature. Mais il y a quand même ...

Jean-roger Durand: Oui il viendra, m'en parler oui..Mais là ça ne fait pas l'objet d'une délibération, ça fait l'objet d'un arrêté du maire mais bon..

Huguette Anjolas: Et puis il faut que ca entre dans le cadre des personnes qualifiées

Claudine Fournet: il y a une liste qui correspond aux personnes qualifiées ?

Huguette Anjolas: Il y a les associations, il y a les personnes handicapées par exemple, les personnes âgées...

Bruno Descombes: Oui oui ça serait l'association du MRAP.

Jean-Roger Durand: Oui on se verra la dessus oui si ça correspond à ce qui est prévu il y a pas de souci. Au contraire parce que bon, on cherche un peu des volontaires au CCAS..

Bruno Descombes: Donc je lui demande de vous contacter?

Huguette Anjolras: Oui, ça serait bien qu'ils fassent un écrit et.

Jean-Roger Durand: Un petit courrier quoi. D'accord, très bien. Je vous remercie. Nomination des membres de la commission communale des impôts directs. Je vous rappelle que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs qui est composée du maire et de 6 commissaires dans les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés sur une liste de contribuables dressée en nombre double, soit un total de 12 noms par le conseil municipal. Là j'ai les 12 là hein? Ok j'y vais. Donc, commissaires titulaires: Mr Rose Hermann, proposé, M. Lacroix Bernard, Mme Fray Monique, Pierre Mendras, Monsieur Toulouse Thierry, Mr Emmanuel Clément, Mr Paul André, Landré, Mme Béreau Dufour, Mr Baffie Christophe, Mr Devidal Jacques, Mme Moniceau Mauricette et monsieur Jean-Philippe Smadja. Commissaires suppléants: Mme Taouli Zahia, Mr Lalauze André, Mr Ancelin Daniel, Mr Gilbert Chabanne, Mr Sauveplanne Marcel, Mr Millet Georges, Mr Mathieu Yves, Mr Laurent Mendras, Mme Ouzebia Arlette, Mme Soboul Josette, Mr Armand Christophe et Mr Bruno Descombes. Voilà la composition. C'est 12 et 12, titulaires et suppléants. Je reprends les noms? on est OK? D'accord très bien, donc je vous consulte sur cette proposition. Y a t il des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Maintenant on passe à l'installation des commissions municipales : je te repasse la, la main..

Huguette Anjolras :

Comme ça on change de voie un peu c'est bien ! Une fois un homme /une femme, c'est très bien ! Non je suis chargée de l'installation des commissions municipales donc c'est pour ça que je prend la main pour pouvoir vous proposer les diverses commissions que nous souhaiterions mettre en place. Donc euh...c'est en application de l'article du CGCT, le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Je vous précise que le Maire est membre de droit et qu'il souhaite par ailleurs que les commissions soient limitées à 7 personnes au maximum (maire compris), dont un siège proposé à l'opposition. Il me semble important qu'on ne fasse pas de trop grosses commissions avec beaucoup trop de monde, parce qu'on pense qu'on avance un petit peu plus vite qd les commissions sont restreintes. Alors rien n'empêche après par la suite de pouvoir faire par la suite un comité technique qui permettra d'intégrer des personnes expert en fonction de l'ordre du jour.

Donc euh, je vous invite à vous prononcer sur la mise en place de commissions. Oui pardon ?

Milene Villard :

Excusez moi, une prise de parole du coup pour euh... signifier quand meme que les commissions sont vastes euh...donc si vous laissez qu'une place à l'opposition , ça ne vous engage à rien à nous laisser deux places euh..si ce n'est que d'avoir plus de mains fortes sur des commissions qui sont quand même à diverses thématiques , ça peut euh...et d'autant plus que certains d'entre nous c'est nos cœurs de métier, qu'on peut vraiment apporter des compétences à ces commissions là. Voilà.

Huguette Anjolras :

Alors, moi ce que je peux vous dire c'est que j pense qu'on a chacun, tous des compétences. Chacun aussi à son propre cœur de métier, et rien n'empêche de travailler sur des commissions élargies en fonction de l'ordre du jour mais il me semble important que quand on est beaucoup trop nombreux autour d'une table pour pouvoir débattre sur des sujets, c'est pas toujours facile de travailler.

Par expérience, puisqu'on a l'expérience depuis plusieurs années, on sait comment se mènent les commissions, et il me semble que 6 personnes, enfin 7 personnes + le maire , ça fait des commissions qui sont assez conséquentes , qui nous permettent d'avancer quand on doit travailler sur les diverses commissions qu'on vous proposera. Voilà. C'est pour ça que je maintiens ma position par rapport à ça , donc voilà. Rien n'empêche de voter et de dire ce que chacun en pense, n'hésitez pas. Je vous écoute.

Jean-Philippe Smadja :

Pourquoi, pourquoi systématiquement un siège à l'opposition ? Enfin l'idée c'est que on est tous membres d'un conseil municipal, et y'a sans doute des commissions où y'a des membres ici, au nombre de 6 + Mr le maire qui sont les plus compétents, les plus efficaces pour tel sujet, patrimoine, bourg centre et travaux par exemple...et d'autres pour lesquelles on aurait peut être plus notre place. Je ne sais pas enfin c'est...c'est vraiment dans une volonté de...toute façon y'a pas de, y'a pas d'enjeu politique sur ces commissions là, c'est vraiment le travail pour la cité quoi...

Huguette Anjolras :

C'est notre avis...

Jean-Roger Durand :

Les commissions ne donnent qu'un avis en fait..

Jean-Philippe Smadja :

Oui c'est ça, c'est pour ça...

Huguette Anjolras :

C'est consultatif. Et pourquoi un pour l'opposition, c'est parce qu'il y a 6 pour la majorité c'est tout, c'est proportionnel. Voilà, donc c'est pour ça que c'est pas...et moi il me semble que 7 personnes c'est bien pour travailler. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes colistiers, mes collègues...

Jean-Roger Durand :

Après on pourra élargir...

Huguette Anjolras :

Et on élargira avec ce qu'on appelle un comité technique .

Milène Villard :

Excusez moi mais en 2014 il y avait très peu de commissions et en fin de mandat, plus de commissions donc ça me...enfin, des comités techniques c'est ...la proposition est noble hein, il n'ya pas de souci, mais des cas là, on demande de nouveau à ce que dans le règlement intérieur, il y ait une fréquence des commissions qui soit instituée et que ces comités techniques puissent également avoir une fréquence et voilà, et compléter ces commissions.

Jean-Roger Durand :

Et surtout ce qu'il faut faire, vous concernant et nous concernant, faut s'engager à être assidus. Ce que je veux dire c'est important, parce que le dernier mandat, vous comme nous voilà, y'a eu beaucoup de monde et puis on s'est retrouvé seuls ! Euh, moi y'a qd meme des soirs où je me suis retrouvé seul !

Je veux dire, c'était un peu...voyez je veux dire , on a beaucoup d'enthousiasme au début, c'est 6 ans, c'est une course de fond, et voilà bon.

J'ai aussi l'exemple euh..on m'avait demandé une commission des finances, et donc avec Thierry on était tous les deux quoi..On l'a créé exprès parce que l'opposition nous l'avait demandé, jamais personne n'est venu.

Donc euh...voyez, je veux dire bon, faut mesurer aussi notre disponibilité , voir si on peut tenir sur la durée, c'est pour ça qu'on fait ça .

Après bon, si vous estimez qu'il y a une personne , par exemple sur l'animation, une personne de votre liste Demain Largentière qui sera bien sur désignée, si vous souhaitez faire intervenir quelqu'un d'autre, on est...c'est pas fermé.

Huguette Anjolras :

non..

Jean-Roger Durand :

Voyez sur l'ordre du jour ici, par exemple il va y avoir une commission rapide je vais le demander, pour l'animation estivale parce qu'on est un peu pris de cours avec le COVID, dans ce cas là, on est pas fermés à voir des personnes qui demandent donc à venir et on les recevra bien sur. Vous voyez , j'veux dire c'est pas...ça c'est formel quoi.

Mais ne soyons pas trop gourmands au début ! Parce que je me suis aperçu par expérience que sur la durée c'est compliqué. Enfin, vous en avez fait l'expérience.

Huguette Anjolras :

Bon ça va être peut être un petit peu de redite avec ce que Mr le maire vient de dire mais c'est vrai que j'ai pris au pied levé la, le remplacement de Maryse Amet qui animait la commission communication. Au début, il n'y a jamais eu tout le monde en commission, et puis ça s'est effrité de plus en plus et après je me suis retrouvée toute seule, voilà, j'ai abandonné l'idée. Ce qui explique qu'après il n'y avait plus de commissions pour certains sujets voilà !

Milène Villard :

Je n'aurais pas cet avis.

Huguette Anjolras :

Ben écoutez, je ne sais pas combien de temps vous avez démissionné au bout de combien de temps ?

Milène Villard :

Alors, j'ai déménagé pour des raisons personnelles...

Huguette Anjolras :

Non non mais c'est pas la raison, c'est simplement ..

Milène Villard :

Je suis restée deux ans.

Huguette Anjolras :

Voilà, parce que, vous êtes pas du meme avis que nous, c'est tout à fait vrai, mais nous on était là pendant 6 ans, et à chaque fois qu'on a pu réunir des commissions y'avait pas les gens.

Milène Villard :

Sur ces deux années, la commision communication s'est que très peu réunie et elle a...

Huguette Anjolras :

c'est faux, c'est faux

Milène Villard :

et elle s'est disloquée

Huguette Anjolras :

On ressortira les dates si il faut ! Il y a pas de problème.

Jean Roger Durand :

Mais veuillez reconnaître que pour quelqu'un qui pilote une commission, vous retrouver seul c'est pas, c'est pas encourageant voilà ..Thierry pourrait le dire pour les finances. y'a des personnes qu dernier mandat qui nous ont exigé une commission des finances, dont on s'est dit on la fait.

Claudine Fournet :

Non mais attendez : le mandat d'avant c'est pas nous.

Huguette Anjolras :

Non mais on a parlé 2014 c'est pas nous hein c'est votre collègue hein !

Claudine Fournet :

Oui non mais on peut pas nous faire un procès d'intention maintenant.

Jean Roger Durand :

Non mais je veux dire, ce que je veux dire c'est que sur la durée c'est compliqué.

Huguette Anjolras :

Voilà

Claudine Fournet :

On est d'accord.

Jean Roger Durand :

Et au début on est tout feu tout flamme et après il reste quelques braises...

Huguette Anjolras :

Mais ça a pas empêché qu'on a continué à travailler sans les commissions ..

Jean Roger Durand :

OK donc on vote sur ces propositions ?

[33'19]

Huguette Anjolras :

Donc on vote sur cette proposition : euh...qui, qui est contre ?

Jean-Philippe Smadja :

La proposition de quoi du coup ?

Huguette Anjolras :

Pour le nombre de personnes. 4 contre. Y a t il des abstentions ? Qui est pour ? 15 pour. Je vous remercie. Donc on va nommer les commissions : on a souhaité 4 commissions qui correspondent aux 4 adjoints, qui eux vont animer chacune des commissions que je vais citer.

Donc première commission : jeunesse, sport, vie associative et culture . Donc pour la liste Pour une cité d'avenir, Mr Guillemain Alban qui lui étant adjoint animera cette commission. Mr Paul André, M

r Rose Hermann, Mme Villalonga Marie Laure, Mr Villalonga Jeremy , pour la liste Pour une cité d'avenir. Et pour Demain Largentière, Mme Villard Milène ou Mr Smadja Jean-Philippe, ce sont vos propositions. Alors lequel des deux souhaitez-vous maintenir sur cette liste ? Mr Smadja ?

Pour la liste...euh pour la liste pardon...pour la commission patrimoine, bourg centre travaux et environnement...pardon ? A ben oui alors, euh qui , qui est contre ?

Claudine Fournet :

Contre quoi ?

Huguette Anjolras :

Contre pardon, la commission : jeunesse, sport, vie associative et culture, j'ai pas posé la question parce que je pensais qu'a un moment les gens, dans la mesure où on était d'accord, y'avait pas de...d'opposition, mais bon...qui est contre cette proposition de noms dont Mr Smadja Jean-Philippe qu'on a retenu pour votre liste hein

Claudine Fournet :

On s'abstient..

Huguette Anjolras :

Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 voies. Qui est pour ? 15 voies.

Thierry Toulouse :

C'est important qu'on voient

Huguette Anjolras :

Oui oui non mais tu as raison Thierry excuse moi. J'ai suivi le secrétaire général qui m'a [*inaudible*]ahahah. !!

Commission patrimoine, bourg centre travaux et environnement. Liste pour une Cité D'avenir, donc l'animateur sera Mr Emmanuel Clément, qui est adjoint. Mme Maigron Agnès, Mme Anjolras Huguette, Mr Lacroix Bernard, Mme Lepvrier Isabelle. Pour la liste Demain Largentière, Mme Fournet Claudine ou Mr Descombes Bruno.

Donc euh...qui est ? On retient Mme Fournet Claudine, j'ai nommé les autres personnes Pour une cité d'avenir...qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 voies. Qui est pour ? Merci.

3ème commission : commission communication, animation, festivité. Liste Pour une cité d'avenir, Mme Maigron Agnès, l'adjointe qui animera cette commission, Mr Paul André, Mme Fray Monique , Mme Ouzebia Arlette, Mme Lepvrier Isabelle.

Liste Demain Largentière : Mme Villard Milène ou Mr Smadja Jean Philippe. Qui souhaitez-vous retenir ? Mme Villard ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

4ème commission : commission Largentière au quotidien et sécurité. Liste Pour une cité d'avenir, Mme Anjolras Huguette qui l'animera en qualité d'adjointe, Mme Amane Nadia, Mr Guillemin Alban, Mme Maigron Agnès, Mme Fray Monique. Pour la liste Demain Largentière, Mme Fournet Claudine ou Mr Descombes Bruno. Bruno Descombes ? Très bien. Qui est contre cette proposition ou ces propositions? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Jean Roger Durand :

Donc ensuite, c'est la délégation d'attribution au maire par le conseil municipal. Donc il a certaines attributions. J'ai vu votre mail là qui est tombé il y a 10 minute, je le lisais en disant, quelle formule ! J'ai pas très bien...Attendez, je m'y réfère, parce que je comprend pas tout ! A mon âge maintenant il faut m'expliquer !

Voilà ! « le maire de Largentière continuera-t-il à avoir toutes les délégations ? » Alors je vous rassure, j'veux dire, on, on a fonctionné c'est vrai sur des délégations qui sont prévues par les textes, on est pas obligés de toutes me les attribuer, mais c'est vrai que je vais les énumérer donc, comme ça vous me direz lesquelles vous souhaitez retirer au maire dans votre proposition, mais ne me faites pas passer pour un dictateur, c'est seulement la loi ! (*rires*)

Non mais..parce que je..je l'ai vu là tout à l'heure, j'étais entrain de regarder..

Milène Villard :

Mais y'a que des textes de lois...

Jean Roger Durand :

[inaudible] n'ayez crainte, n'ayez crainte... !

Donc je vous énumère les attributions, vous me direz lesquelles in fine, quand j'aurais fini de les énumérer, vous me direz lesquelles vous souhaitez mettre au vote pour les retirer. Y'en a 29. Et oui mais bon...j'en fais la lecture, voilà. Vous avez un exemplaire tous ? C'est vrai ? A ben alors dans ce cas là, dites moi alors celles qui posent problème et que vous souhaitez ne pas attribuer au maire. Comme ça au moins, c'est vrai que ce sera peut être plus rapide.

Claudine Fournet :

Oui, en fait nous on a, y'a un certain nombre euh...où on souhaiterait à minima qu'elles soient bornées par des montants, puisque ça concerne des décisions financières quand même.

Jean Roger Durand :

Je pense qu'elles le sont.

Claudine Fournet :

Mais justement, j'veux dire euh, on ne sait pas quelle proposition vous faites par rapport à ça, parce que là on a effectivement la liste mais , enfin on a pas le, le montant maximum euh, dans certains...

Jean Roger Durand :

C'est dans le code des marchés publics

Jean-philippe Smadja :

Mais non mais, l'article 2 doit fixer les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie etc donc il faut qu'on le détermine nous.

Jean Roger Durand :

Oui

Milène Villard :

C'est déterminé à chaque début de mandat, donc il faut le déterminer...

Jean Roger Durand :

Donc disons j'applique mais vous fixez quoi...

Milène Villard :

C'est le conseil municipal qui fixe.

Jean Roger Durand :

Qui fixe mais après moi j'en fais l'application au jour le jour hein. Vous voyez ce que je veux dire ? Non ? Bon, j'sais pas moi je dois pas parler français mais c'est vrai qu'avec l'âge, les facultés...

Thierry Toulouse ?

Sur l'article 2, le conseil municipal va décider quand ce sera le moment, que le mètre linéaire du marché sera a tel prix, la terrasse sera a tel prix, la cantine sera a tel prix...c'est le conseil municipal qui décide. Mais au quotidien, si le maire n'a pas cette délibération, vous allez être convoqué tous les jours quand on va recevoir un parent d'élève quand il va payer un ticket de cantine, si vous êtes d'accord sur le montant.

Jean-philippe Smadja :

C'est à dire qu'en fait, dans, l'article « dans les limites déterminées par le conseil municipal », c'est pas au moment de la délégation au maire ?

Thierry Toulouse ?

Non, ça c'est voté, voter le prix des tickets de cantine, je prends des exemples comme ça hein, [inaudible] le droit des voiries, les stationnements, tout ça c'est le conseil municipal qui le vote.

Jean-philippe Smadja :

D'accord

Thierry Toulouse ?

Mais chaque fois qu'il y aura une rentrée d'argent, sur un [inaudible] par rapport à ça, on peut pas convoquer le conseil municipal pour dire « êtes vous d'accord pour que cette personne règle cette cantine là etc... » L'article 2 c'est dans ce sens là. Je prends la cantine pour que tout le monde comprenne , le stationnement, c'est les stationnements de taxi par exemple, si on a des taxis qui stationnent sur une place de parking taxi, la place qui est payante est décidée par le conseil municipal, le montant est décidé par le conseil municipal,

Jean-philippe Smadja :

D'accord c'est ça

Thierry Toulouse ?

Ce qu'il y a, c'est que si on ne donne pas cette délibération au maire, chaque fois qu'il y aura un taxi qui viendra, et bien il faudra qu'on réunisse le conseil municipal pour dire « est ce que le conseil municipal est toujours d'accord pour les 50 € de la place de parking ? » La loi de, l'article 2 je parle, on est bien d'accord hein ? Est ce que j'ai été clair par rapport à ça ou pas ?

Les 4 élus Demain largentièrre:

Oui

Thierry Toulouse ?

Après, s'il y a d'autres articles, on peut vous expliquer, ça c'est uniquement le fait de ne pas convoquer pour que chaque fois qu'il y a un nouveau qui va arriver, actuellement les places de taxi je crois que c'est une ou deux dans l'année, qui sont occupées par des gens, des taxis qui demandent cette place. Ben s'il y avait un 3eme taxi qui s'installe à Largentièrre, on appliquerait la dernière délibération du conseil municipal au prix de la place de taxi. Voilà, c'est tout.

Jean-philippe Smadja :

OK

Milène Villard :

Mais du coup dans le..dans la CGCT, l'article 21-22 alinéa 22, il est spécifié tout de même que sous peine de nullité, nous devons euh...de manière commune, décider ensemble de préciser ses limites

fixées par le conseil municipal, sur ces 10 (2 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27) , de les préciser, sous peine de nullité. Donc soit on le borne aujourd'hui, soit on le borne plus tard, mais en tous les cas, il faut bien en porter mention ce soir.

Jean Roger Durand :

Mouais, écoutez, c'est une analyse que vous faites mais c'est que on a toujours fonctionné comme ça depuis 20 ans, et c'est une délibération. Moi, ce que je vous propose, mais très sincèrement, mais c'est une, n'y voyez pas malice, mais c'est sur les sujets de fond qu'il faut travailler . Ca c'est des sujets de fond qui sont passionnants hein. Je vois que vous avez pris comme livre de chevet, le CGCT, c'est une bonne chose parce que bon franchement, on devrait tous dormir avec mais...voilà bon je veux dire après bon...on peut tout prendre et le passer au peigne fin mais c'est...y'a pas d'abus de pouvoir, ne pensez pas ça. Très sincèrement . Très sincèrement .

Milène Villard :

C'est pas du tout ce que j'ai dit ! Je dis simplement que si on se réfère à cet article de la CGCT, c'est législatif donc...

Jean Roger Durand :

J'aurais jamais du vous dire de le lire !
[rires]

Milène Villard :

On doit préciser ces 10 articles là. C'est tout. Moi je, je...voilà...

Jean Roger Durand :

Bien, il y a d'autres articles qui vous posent problème ?

Milène Villard :

Et bien, ces 10 là nous pourrions les prendre un par un sous peine de nullité, si je me réfère à la CGCT donc a minima ces 10 là on...

Jean Roger Durand :

Mais la nullité de quoi ? De la délibération ?

Les 4 élus Demain largentière:

Oui

Jean Roger Durand :

Bon, ben vous ferez un recours.
Moi je vous propose, c'est de me dire quel ...

Milène Villard :

C'est quand même plus judicieux d'en parler de manière commune et de voir ce que ça induit !

Jean Roger Durand :

Mais dites moi, dites moi quels sont...

Thierry Toulouse ?

Milène, en 2014 tu as été élue. Je me permets de te tutoyer, tu as été élue. Est ce qu'il y a eu ce discours là au premier conseil quand vous avez fait les délibérations et les..? Est ce que ça a été retoqué par le tribunal administratif? Est ce que ça a été retoqué ?

Milène Villard :

Alors, on va pas refaire le [inaudible] 2014 !

Thierry Toulouse ?

Non, mais je pose une question.

Milène Villard :

En 2014, on avait demandé l'ajournement pour avoir des précisions et on nous a répondu qu'on avait eu donc ces délégations, comme Sylvain nous les a déposé aujourd'hui de nouveau sur la table. Je... tout ce que je souligne ici, c'est qu'il y a 10 articles de loi euh...de la CGCT qui doivent être, où c'est spécifié, on peut les lire ensemble : le 2 il ya marqué « dans les limites déterminées par le conseil municipal. Le 3, dans les limites fixées par le conseil municipal. Le 15 dans les conditions que fixe le conseil municipal...

Jean Roger Durand :

Et bien ces délégations que vous donnez après elles s'exerceront dans le cadre des délibérations du conseil municipal, ce que disais Thierry tout à l'heure.

Huguette Anjolras :

Oui, il y a toujours eu une délibération hein !

Jean-Roger Durand :

il y a toujours eu une délibération

Claudine Fournet :

Mais est ce que...alors ça sert à quoi de déléguer s'il y a délibération?

Jean-Roger Durand :

C'est le principe ...

Thierry Toulouse :

Pour l'appliquer...Sinon à chaque fois qu'il y a un problème il faut réunir le conseil...

Claudine Fournet :

Il est bien là pour ça le conseil non ? C'est régler les problèmes non ? [rires] Non mais je comprends bien que pour la gestion courante, on va pas faire une réunion à chaque conseils municipaux, mais par exemple, j'sais pas moi, on achète une tondeuse à gazon, j'sais pas combien ça coûte euh...on a pas besoin d'une délibération... On achète une pelle mécanique, il y a peut être besoin d'une délibération...

Jean-Roger Durand :

Mais là, il y a des effets de seuils qui s'imposent à nous. C'est à dire, il y a des seuils que je ne peux pas dépasser. C'est prévu selon les collectivités. Je les ai pas en tête, mais c'est le Code des marchés publics. Je ne peux pas faire n'importe quoi.

Claudine Fournet :

Donc en plus du CGCT, il faut qu'on apprenne le Code des marchés publics ! Eheh !

Jean-Roger Durand :

Si demain on a une pelle mécanique à acheter, bon, je réunirai la CAO [commission appel d'offre]. Bon je ne suis pas dans l'obligation de faire, on est quand meme, y'a des seuils assez élevés pour la CAO. Mais mais, je réuni la commission en général. Toujours. Dès que ça dépasse un certain seuil, je fais venir tout le monde.

Claudine Fournet :

Et et donc si, enfin ça c'est une question, je ne sais pas du tout la réponse hein, euh... dans le cadre d'une délégation, la responsabilité euh, je sais pas, il y a une erreur qui est faite peut importe, elle incombe à qui ?

Jean-Roger Durand :

Au maire.

Claudine Fournet :

D'accord

Jean-Roger Durand :

Alors là, la responsabilité elle est toujours sur le maire, ce qui est normal hein mais bon voilà.

Milène Villard :

Donc on ne peut pas discuter ce soir de ces montants que le Code des marchés spécifie pour en avoir communément une idée?

Jean-Roger Durand :

Disons que il y a déjà des délibérations sûrement qui sont en vigueur à l'heure actuelle, je les aient pas en tête....mais on s'inscrit dans le cadre des délibérations existantes.

Huguette Anjolras :

Thierry a donné quelques exemples, mais il y en a d'autres.

Jean-Roger Durand :

Il y en a d'autres...

Huguette Anjolras :

Mais tout s'est toujours fait sur délibération avec délégation ensuite au maire, pour l'application.

Jean-Roger Durand :

Par exemple la redevance d'occupation du domaine public, ça a été fixé par délibération. Pour le moment, la délibération qui a été prise par l'ancien conseil est toujours en vigueur. Je rentre dans ce cadre là. Je n'ai pas les chiffres en tête, enfin je... j'ai pas tout tout en tête...Après si on doit réviser le tarif des terrasses pour parler clair, ça sera donc en conseil municipal.

Huguette Anjolras :

Si on veut les augmenter ou les modifier, ou les enlever, on, on repasse en délibération..

Jean-Roger Durand :

Voilà. J'sais pas que vous dire de plus, de mieux...

Milène Villard :

Ben c'est à dire, plus vous nous d'explications, plus on peut être favorables et avoir une idée de de, voilà des 29 articles..

Thierry Toulouse :

A la fin de chaque conseil municipal, Milène si tu te souviens, du peu que t'as fait, c'est que à la fin il y a quand même toutes les délibérations, que on lit. Tu sais c'est quand même assez long, ça fait presque partie 1/3 du conseil municipal. Ça c'est toutes les actions entre l'ancien conseil municipal et

la date du nouveau, le maire a signé par rapport à ça. Tous les droits de [inaudible] entre les maisons..tu te rappelles ?

Milène Villard :

Je me rappelle très bien mais justement, on est peu associés...

Thierry Toulouse :

C'est ça, la délégation. Sinon, il y a une vente, je reprends un autre exemple euh..j'achète une maison à Largentière. Il y a un droit de préemption de la mairie. À ce moment là, le notaire envoie à la mairie, est ce que vous faites préemption. Paf, il y a une vente, il faut que le conseil municipal se réunissent pour décider. C'est un exemple type.

Claudine Fournet :

Une fois de plus, on est d'accord que sur la gestion courante de ce genre de choses, il n'y a pas de problème pour les délégations. Après, il y a des...voilà pour des grosses démarches importantes...

Thierry Toulouse :

Mais on est d'accord que pour les grosses démarches, il n'y a pas de délégations sur les grosses démarches là dedans. Les délégations sur les grosses démarches, comme le disait Mr le maire, c'est soit la commission d'appel d'offre et c'est après par rapport au tarif, donc vous êtes limité. On ne donne pas le pouvoir à un maire pour faire des montants euh...

Milène Villard :

Ça dépend des montants euh...

Claudine Fournet :

Par exemple le seuil de la CAO il est de combien ?

Jean-Roger Durand :

Ca dépend. Si c'est fournitures, prestations intellectuelles, travaux, etc.

Claudine Fournet :

Ben travaux par exemple ?

Jean-Roger Durand :

Si c'est pour des travaux, ces travaux concerneront 90.000 euros

Claudine Fournet :

Donc ce qui veut dire que en dessous de 90 000 euros, il n'y a pas obligation de réunir la CAO, même si vous le faites,

Jean-Roger Durand :

Je le fais [rires] !!

Claudine Fournet :

Non mais c'est un exemple...

Jean-Roger Durand :

Oui mais je, je le fais systématiquement

Claudine Fournet :

C'est ce que je dis : il n'y a pas obligation de le faire, même si vous le faites. Et que, quelque part,

vous pouvez prendre la décision tout seul.

Jean-Roger Durand :

Oui, mais non, mais non, je fais pas ça.

Claudine Fournet :

Mais tant mieux mais c'est la possibilité...

Jean-Roger Durand :

Parce que c'est trop euh....non ça me plait pas...J'associe l'opposition et la majorité dans le cadre d'une réflexion comme un ensemble. C'est systématique. En gros euh, dès que j'arrive à une certaine somme euh, je fais attention quoi.. Enfin euh....je sais pas quoi vous dire de plus...après vous avez un droit de, enfin de toute façon je suis obligé de vous lire , je vais le faire tout à l'heure, dans le cadre des délégations. Je dois lire à chaque conseil de ce que j'ai fait. Donc euh, je crois que j'ai la liste hein, oui je dois l'avoir, généraliste, donc par exemple tout à l'heure je vais vous lire tout ce qui a été fait ces dernières semaines. Comme ça, vous verrez quoi c'est pas, ça n'a rien d'extraordinaire. Voilà.

Huguette Anjolras :

Et vous avez le cahier de délibérations qui circule parce que vous allez signer le précédent conseil municipal.

Claudine Fournet :

Pour le coup on va...ah ok c'est par conseil...

Huguette Anjolras :

Non, le précédent conseil ...c'est systématiquement d'un conseil sur l'autre...Donc vous avez toutes les délib qui sont

Jean-Roger Durand :

Bien, si vous le permettez, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous consulter, bien sûr vous n'êtes pas obligés de...si vous ne le souhaitez pas ne le faites pas, enfin je veux dire, ne me donnez pas des pouvoirs à contre cœur ! Dans ces cas là, votez contre ou vous vous abstenez quoi...je veux dire c'est pas grave ! C'est la vie ! Je ne vous en voudrez pas pour ça ! Vous savez, j'ai siégé dans l'opposition départementale pendant deux mandats. Alors bon, je suis habitué. J'ai eu votre euh.... Je connais la situation, je l'ai vécue. Voilà.

Jean Philippe Smadja :

Ben justement, on aimerait arriver à faire une espèce de...une espèce de transformation sociale quelque part !

Jean-Roger Durand :

A oui mais...

Jean Philippe Smadja :

Parce qu'on est pas sur un terrain politique comme vous disiez...

Jean-Roger Durand :

non...

Jean Philippe Smadja :

on n'est pas sur un enjeu départemental avec effectivement des appareils et des partis.

Jean-Roger Durand :

Non mais bon...

Thierry Toulouse :

Permettez moi de vous dire que le réflexion de Milène c'est bloquant pour la gestion quotidienne. Je le dis comme je le pense, parce que je vois pas moi, en tant que délégué aux finances, d'appeler le conseil municipal pour encaisser un don, un legs , un machin et compagnie.. tous les jours on reçoit de l'argent...Si vous donnez pas...alors j'dis pas qu'on reçoit 200 000 €, mais j'veux dire, rien qu'un parent d'élève, qui va se pointer avec 20 € pour prendre des tickets, y'a la régie machin... il faut convoquer...donc des choses comme ça c'est bloquant !

Claudine Fournet :

Non mais il y a une chose...

Thierry Toulouse :

Non mais je comprends, je comprends..

17'12 52'36

Claudine Fournet :

Même si Milène a participé pendant 2 ans au conseil municipal, on est novices, moi, je suis désolée, mais quand je lis ça, je sais pas vous les autres. Comment pouvez vous le vivez? Moi, je m'interroge, c'est tout, c'est des interrogations...

Jean-Roger Durand :

Non mais vous avez raison...

Claudine Fournet :

C'est pas de l'opposition systématique, c'est simplement qu'on cherche à comprendre....

Jean-Roger Durand :

Mais je vous en veux pas...

Claudine Fournet :

Ben oui mais bon...ça va quoi !

Jean-Roger Durand :

Vous votez. Vous vous abstenez, vous votez contre, enfin je comprends ça...

Thierry Toulouse :

Moi je vous laisse tranquille au quotidien, après c'est sur que...

[brouhaha]

Jean-Roger Durand :

Bien, je crois qu'on s'est a peu près expliqués là dessus. Euh...sur les délégations donc que vous...euh, les 29 attributions, c'est seulement un renouvellement qu'on a toujours fait en conseil municipal pour permettre un fonctionnement quotidien de la commune en fait. Donc je vous interroge : qui est contre?

Les 4 élus de DL :

Ben nous !

Jean-Roger Durand :

4 ...qui s'abstient? Donc, on considère que c'est favorable à la majorité. Je vous remercie. Le point

suivant : création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi d'urgence, etc...pour faire face à l'épidémie Covid 19. Ok, donc je l'ai le détail là ? Non j'y suis pas...j'y suis plus j'y suis plus...Je l'ai là, c'est bon. OK. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surpoids significatif de travail en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Donc, ce que l'on vous propose par rapport au texte, c'est :

- zéro euro pour les agents étant placés en arrêt durant cette période. Donc, ils n'ont pas du tout travaillé.

- 300 euros pour les agents ayant travaillé moins de la moitié de leur temps normal de travail. Donc, c'est une prime, c'est mensuel de 300.

600 euros pour les agents ayant travaillé durant la durée normale de leur temps de travail. Donc, ce sera un montant de primes versées de 7.200 euros pour le total des agents concernés. Au plan administratif, ça va représenter 2400 euros pour 1, 2, 3, 4, 5, 6 agents. C'est ça ? Ecole, donc ça va représenter 1200 euros pour deux agents. Et sur le service technique, ça va représenter 3.600 euros pour 1, 2, 3, 4, 5, 6 agents. Voilà. Donc c'est une prime exceptionnelle, c'est euh... on n'est pas obligé. Moi, je pense qu'il faut, il faut le voter parce que bon, ils ont fait preuve quand même, vraiment de bonne volonté. Bon moi, je n'ai pas à me plaindre du, des services, donc je pense qu'il faut vous le voter. Alors c'est vrai qu'on n'a pas de dotation supplémentaire pour ça, monsieur le financier ! Je vois ton regard noir ! [rires] Oui Nadia ?

Nadia Amrane:

Est- ce que dans les arrêts maladie on a des cas de COVID ?

Jean-Roger Durand :

Euh, non. Non, ce sont des gens qui en fait, ont eu peur, et peut être présentent une pathologie aussi... qui était compliquée. Et des gens qui ont souhaité se mettre en retrait. Mais moi je l'entends hein...Parce qu'on pouvait pas ouvrir le poste tous les matins [inaudible] Quand meme c'était très, très oppressant comme période. Donc, je n'ai jamais reproché aux agents qui n'ont pas souhaité travailler de ne pas le faire. Ils n'ont pas du tout été pénalisés. Par contre, on ne va pas filer une prime. Voilà, par contre, pour les gens qui sont venus oui. Ou qui étaient en télétravail.

Nadia Amrane:

Sachant, sachant que pour les autres fonctions publiques euh... le fait d'avoir été atteint du COVID, leur donnait quand même la possibilité de toucher la prime. C'est pour ça que je posais la question.

Jean-Roger Durand :

D'accord.

Huguette Anjolras :

Non mais on a pas eu ce cas là.

Jean-Roger Durand :

Non là, c'étaient des gens qui se sont mis en retrait d'eux mêmes. Mais bon, c'est tout à fait... humainement moi j'ai pas....Bon...

Euh donc je reprends les montants ? Donc, pour les services donc administratif, on est à 2400 euros pour tous les agents concernés. Pour les écoles, on sera à 1200 euros pour les agents concernés et pour les services techniques, on sera à 3600 euros pour les agents concernés, dont un total de 7200 euros. Donc à prendre sur le budget 2020 Thierry...

[brouhaha / rires]

Bien, y a t il des interventions à ce sujet là? Non, s'il n'y en a pas, je vous consulte : Y a t il des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas. C'est donc, adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Ensuite, c'est les modalités de mise en œuvre du télétravail, alors bon...

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle etc... L'article je sais plus lequel..., dont le décret numéro 2016-151 du 11 février 2016, détermine les conditions d'exercice. Sont éligibles au télétravail l'ensemble des activités exercées par les agents, à l'exception des activités suivantes :

- Nécessité d'assurer une présence physique dans les locaux de la collectivité.
- L'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation du format papier de dossiers de tout type ou nécessitant des impressions ou manipulation en grand nombre.
- L'accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou des données à caractère sensible dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assurée en dehors des locaux de travail.
- Toute activité donc professionnelle, supposant qu'un agent exerce hors des locaux de la collectivité, notamment pour les activités nécessitant une présence sur des lieux particuliers. Voilà donc ça c'est un peu les limites qu'il y a au télétravail. Pour les autres, il n'y a pas de limite en fait.

Et ça c'est au choix...

Thierry Toulouse ?

C'est surtout que, par rapport aux documents d'identité par exemple, on peut pas faire passer ça par mail et tout ça...présentiel obligé...

Monsieur ?

Ca représente pas beaucoup de personnes ?

Jean-Roger Durand :

Non, 2 personnes. je vous informe.

Monsieur ?

Merci.

Bruno Descombes :

Ça serait donc un temps partiel sur un temps de travail où ça se passe comment ?

Jean-Roger Durand :

Non, il y a une partie en télétravail et une partie en présentiel, et c'est du temps plein.

Bruno Descombes :

oui oui, non non c'était, oui oui...

Jean-Roger Durand :

Mais bon après euh...ça fonctionne bien en fait. ça fonctionne très bien. Euh...voilà Au début, j'avoue j'étais un peu sceptique, mais bon je suis d'une génération bureau alors que finalement, ça fonctionne pas mal. Voilà.

Claudine Fournet :

Dans la mesure où c'est une demande du personnel, vous pouvez vous dire que...si ils ont trouvé l'équilibre à travailler comme ça...y'a pas de souci quoi !

Jean-Roger Durand :

Oui, et puis ça fonctionne très bien, donc je ne peux...

Thierry Toulouse ?

Ca a surtout été mis en place par rapport au COVID justement,

Claudine Fournet :

Test grandeur nature...

Thierry Toulouse ?

Voilà donc la personne travaille à domicile 3 jours au minimum et 2 jours en présentiel. Sachant que l'arrêté municipal qui va arriver derrière peut fixer les modalités sur la nécessité de service de , de jongler voilà. Ca a surtout été mis en place par rapport au COVID, pour éviter qu'il y ait tout le monde au bureau, voilà. C'est surtout pour ça.

Jean-Roger Durand :

Mais le constat est pas mauvais.enfin je veux dire, c'est pas mal quoi... bon ça fonctionne très bien même. Moi je vois la personne elle assure les paies, les indemnités, tout...en télétravail. Moi je serais incapable d'aller sur les applications mais je veux dire ça fonctionne très bien, voilà. Donc je reviens sur le sentiment que j'ai eu au départ. Et c'est vrai que le Covid nous a forcé la main pour le télétravail, c'est évident. Mais tant mieux quoi je veux dire, finalement, ça nous fait évoluer dans ce sens...Pardon excuse moi...

Dame ?

Alors je vais témoigner par rapport au télétravail. Donc, je travaille au département de l'Ardèche, on est 1900 agents à peu près...Le télétravail s'est mis en place effectivement suite à la crise sanitaire et du au COVID 19. Les mesures s'étendent pour nous, pour notre part jusqu'au 10 juillet. Euh donc, télétravail au départ en mars pour tout le monde, avec un jour de présentiel, pour ma part, puisque j'assure la régie. Une régie d'avance au niveau de mon service. Les personnes qui ont des enfants en bas âge, scolarisés, qui n'étaient pas scolarisés au départ, mais qui commencent à reprendre l'école, voilà donc le télétravail, ça fonctionne bien. Euh, je pense que ça va favoriser dans beaucoup l'administration en entreprise. Ça va favoriser le télétravail, même nous au niveau du département, il nous est demandé si on souhaitait télétravailler. Donc voilà, les agents se sont positionnés pour évoluer dans ce sens là.

Claudine Fournet :

Il y a en a peut être qui ne le souhaitent pas...par ce que..

Dame ?

Mais ce n'est pas une obligation ...

Claudine Fournet :

Oui oui, mais voilà, ça a été un crash test ce covid en fait.

Dame ?

C'est clair ça a été un crash test oui. Ca va valorisé dans beaucoup de domaines le télétravail.

Jean-Roger Durand :

Y'a que Nadia qui pourra pas soigner à distance !!

Dame ?

Et ça a permis que les services fonctionnent toujours...

Monsieur

Ni Marie Laure ! Enseigner à distance ça se fait mais c'est plus compliqué !

[brouhaha/ rires]

Thierry Toulouse :

Alors cette euh... que ça soit bien clair, c'est du télétravail à temps partiel sur un temps complet hors de période de congés. Parce que quand vous êtes en télétravail et que votre collègue est au travail, s'il est en congé, on demandera à cette personne d'être présent. C'est pas du télétravail à 100% dans la vie. Dans les services où ils sont deux par services, si la collègue pendant la période de congé est absente, la personne pourra pas rester en télétravail elle sera obligée d'être au bureau. En présentiel. Donc c'est fixé par l'arrêté : C'est temps partiel en télétravail sur un temps complet hors période de congés. Du service. Pas de la personne, du service.

Jean-Roger Durand :

Très bien, je vous consulte sur la mise en place du télétravail. Il n'y a pas d'opposition ? pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Le point suivant que j'ai souhaité rajouter parce que c'est un dossier qui était en souffrance depuis quelques mois et qu'on va relancer c'est la vidéo protection. Donc ce soir ce que je vous demande, c'est de délibérer sur la possibilité pour nous de lancer le dossier. Ira -t -on ou non on verra ...Parce qu'on n'a pas encore les éléments financiers, mais donc on a eu quelques réunions publiques avant le Covid et avant l'élection où donc, effectivement, beaucoup de gens ont demandé la vidéo protection.

1'04'12 18h20)

Donc ça serait un ensemble de 6 caméras qui seraient sur la commune. Donc c'est très long, c'est Huguette qui a monté la procédure. Donc tu l'as en tête non ?

Huguette Anjolras :

Si je l'ai...

Jean-Roger Durand :

Tu l'as?bon...

Huguette Anjolras :

Alors on a eu une réunion avec l'adjudant chef , Geres (?), qui est plutôt chargé du secteur de Privas, mais en l'absence d'un de ses collègues, c'est lui qui gère tout le Sud-Est, tout le Sud Ardèche. Donc ils nous ont demandé, ils nous ont donné une procédure pour pouvoir partir sur cette réflexion concernant la vidéoprotection. Ce n'est pas vidéosurveillance hein, il a bien insisté là dessus.

Donc, il nous a parlé d'abord de la délinquance. En 2017, on avait eu 25 faits de délinquance et 11 cambriolages. 2018, 35 faits et 11 cambriolages. 2019 27 faits et 9 cambriolages. Donc, on comprend que la population de Largentière souhaite quand même la vidéoprotection.

Donc bien sûr, il y a un respect de la vie privée. Floutage, carré noir des endroits privés, etc. Avec l'article 9 du Code civil et l'article 226-1 du Code pénal. Alors, il faut bien-sûr voter un conseil municipal donc ce démarrage de cette vidéo. Ensuite, on demande un audit sûreté auprès du commandant de groupement de la gendarmerie. Cet audit est gratuit. C'est la gendarmerie qui le fait en place, qui le met en place pardon. Ils donneront leurs préconisations pour le nombre de mise en place de caméras. C'est eux qui nous donneront un petit peu les indications les plus opportunes. Il faudra ensuite qu'on fasse un cahier des charges avec l'aide du référent de gendarmerie ou éventuellement mandater un bureau d'études, mais le gendarme nous signalait que quand même ils étaient très compétents en la matière et ça évitera bien sûr une surcharge financière. Donc, il y aura ensuite un appel d'offres. Si c'est inférieur à 45.000 euros, une procédure simplifiée avec une mise en concurrence. C'est ce qu'on disait tout à l'heure.

Monsieur? :

Et vous serez associés...

Huguette Anjolras :

Et vous serez bien sûr associés. Il y aura bien sûr des demandes de subvention auprès de la DMTR entre 30 et 50 % et la région, 20 à 30 %. Une autorisation sera donnée pour cinq ans, avec des possibilités de modifications si on veut éventuellement augmenter le nombre de caméras. Donc, tout ça pour vous dire que nous aurons une année pour la mise en place avant l'installation de cette vidéo vidéo protection.

Jean-Roger Durand :

Merci. Oui vous avez la parole monsieur.

1'07'21

Bruno Descombes :

[1'08'27"]

Je suis euh, donc j'ai pris rendez-vous avec la gendarmerie pour être au courant exactement de ce que eux pensaient, de comment ils envisageaient cette histoire. Je n'ai pas pu avoir le rendez-vous actuellement. C'était parce que ça m'intéressait bien, parce que je suis... Donc, par rapport à ça, donc on m'a répondu que effectivement la gendarmerie était en accord [avec] cette demande, et que, par contre, il fallait prendre du matériel, c'est ce qu'on m'a dit, il fallait prendre du matériel de qualité. 45000 € ne correspond pas au matériel de qualité, dans ce cadre-là, puisque je suis allé me renseigner après sur internet et sur d'autres trucs, et en gros pour la ville par exemple de Loches en Indre-et-Loire qui a installé 40 [caméras de] vidéosurveillance, le tarif de la [caméra] vidéo est de 10000€ pièce. Donc ça fait une sacrée somme. D'autre part, je suis en même temps tombé sur des articles qui parlent de l'efficacité de ces caméras. En fait ce sont des sociologues, dont un a écrit un livre d'ailleurs là-dessus, exactement sur ce sujet, et qui dit que de toute façon, effectivement pour les mairies, pour les élus pardon, et pour les forces de l'ordre, cela paraît être une solution mais que si on y regarde de plus près, si on prend donc ce genre de ville de Loches, par exemple, qui doit faire 30 ou 40.000 habitants (bien plus grand que nous), euh, les résultats par rapport à la délinquance sont extrêmement faibles. C'est-à-dire que ça passe à peu près à 5%, d'après ce qu'ils disaient, de résultats de baisse de la délinquance sur ces villes-là. Moi je, j'ai été, je ne suis pas particulièrement -vous l'avez compris- pour la télé-surveillance, mais parce que je pense que la manière de prendre la chose [différemment] est d'amener des gens compétents, par exemple des éducateurs de rue spécialisés, et des choses comme ça, et essayer de travailler avec le social, essayer de trouver des solutions qui sont des solutions plutôt sociales, que de la caméra de surveillance, ce que moi j'appelle de la caméra de surveillance puisqu'elle est quand même indiquée comme ça. Voilà, maintenant c'est mon avis donc je, je le [inaudible]...

???

Ok merci

Bernard Lacroix (?)

Moi j'étais présent à la réunion, donc les tarifs c'est pas du tout ce qu'on nous a donné. Rassurez-vous on va pas en mettre 40 à Largentière.

Bruno Descombes

Ah non!

Bernard Lacroix (?)

C'est vrai qu'à l'installation il y a un PC qu'il faut acheter, mais après on peut rajouter les caméras c'est pas le même prix. Et notamment maintenant ils ont des caméras mobiles, c'est-à-dire qu'on peut déplacer. Ce sera pas des caméras... on peut opter pour cette option-là, c'est une option qu'on nous a proposée. Quant aux éducateurs, on a une expérience à Largentière, c'était à une époque on en avait 2 en permanence, et que il a fallu les arrêter parce que le résultat était nul. On l'a vécu. On l'avait proposé, on payait le loyer même du bureau de ces gens-là, et quand on voulait, la mairie

voulait demander des comptes, c'était secret professionnel, on n'avait pas droit à rien. Donc le résultat était nul.

J-Roger Durand

Voilà donc en gros on va pas faire un grand débat sur la sécurité, mais l'un n'est pas exclusif de l'autre. Je veux dire on peut très bien avoir une action sociale, ce qu'on a eu depuis des années. Je crois que plus social que le mairie de Largentière c'est compliqué, avec les moyens dont on dispose bien sûr. Et ça n'exclut pas non plus d'épauler quand même les forces de la gendarmerie dans leur action. Parce que c'est vrai que ça ne règle pas le problème, mais des fois ça le déplace... et à Largentière ça serait pas mal des fois qu'on déplace certains problèmes. Parce que moi actuellement je reçois quand même des gens, en haut de la place du marché, qui vont mettre leur maison en vente. Il y a une grosse colère actuellement, et je crois qu'il nous faut rapidement faire quelque chose. Parce que c'est très très dur pour les gens au quotidien de vivre, voilà, nous on peut en parler tranquille parce qu'on n'est pas touchés, mais pour les gens qui sont touchés c'est [inaudible].

Bruno Descombes

Non mais mon discours, ce n'est pas de rien faire hein !

J-Roger Durand

Non mais je [inaudible] mais le social, il y a le volet répressif qu'il ne faut pas non plus nier, voilà donc j'ai envie de dire qu'on marche sur ses deux jambes dans la vie... Moi je suis d'accord avec la prévention, mais aussi il est nécessaire par moments d'avoir un peu de répression. Je pense que c'est un équilibre, c'est toujours comme ça.

Claudine Fournet

Justement en parlant de ça, est-ce que la création d'un poste de garde champêtre ou de...?

J-Roger Durand

Oui je suis pour

Claudine Fournet

Enfin j'sais pas, moi les caméras, je vois ça comme quelque chose d'extrêmement statique à surveiller le même endroit..

J-Roger Durand

Non elles ne sont pas statiques en fait. C'est ce que disait Bernard.

Claudine Fournet

Ça va demander un investissement en personnes, enfin en temps de personnel assez important pour les déplacer. Parce que par exemple, vous parliez des cambriolages qui ont eu lieu. A priori on pense que les caméras doivent être installées dans le centre-ville, mais les cambriolages ils ont lieu dans le centre-ville, dans les quartiers ? C'est ça le truc !

J-Roger Durand

Il y en a partout... Bien sûr.

Non mais vous avez raison, non mais ça ne règle pas... ce n'est pas la panacée. J'veux dire, on n'a pas de solution miracle qui va permettre de régler tous les problèmes d'incivilités, de délinquance, de cambriolages. Je crois que c'est l'addition des éléments qui fait que peut-être on améliore un peu les choses. Vous savez en ce moment il y a beaucoup d'incidents sur la commune dûs à des problèmes de petite délinquance. Le COVID donc a quand même fermé les collèges et les lycées, fermé les club de sports, les associations culturelles et autres, résultat : quand la famille n'est pas en état de soutenir derrière, on a actuellement -je vais pas en parler plus ce soir mais bon, je travaille

beaucoup à la [inaudible]- on a beaucoup de jeunes, d'ados, qui sont dans, euh, livrés à eux-mêmes et j'ai vraiment une situation qui est vraiment très très très difficile. Je peux pas en faire état parce que bon, voilà mais, franchement si un jour on en parle en aparté, je vous informerai actuellement d'une situation gravissime.

Ne pas oublier que Largentière, on a fait nous un maximum sur la prévention et le social.

Rappelez-vous le plan de réussite éducative, vous l'avez connu, avec Eric Lanowski (?) notamment. Rappelez-vous tout ce qu'on a fait à partir de 2004-2005, à coups de 120000€ par an. Qu'on n'a pas pu maintenir parce que l'État s'est désengagé, notamment sous la présidence Hollande il y a eu des coupes sombres dans les budgets communaux. Et regardez le boulot qu'on a fait, ben ce boulot actuellement, à mon avis il est en train d'être sabordé. Par la faute de personne, par le fait que tout s'est arrêté et que on a beaucoup de jeunes qui, voilà. Pourquoi on a fait le plan de la réussite éducative ? C'était pour faire de la prévention

[1'15"42]

On apportait, sur le temps hors scolaire, on apportait une aide qui était forte. On a soutenu beaucoup d'associations. On a beaucoup beaucoup soutenu aussi les familles et la communauté enseignante. Je crains le pire pour les mois à venir, mais je vous le cache pas, j'espère que je me trompe. Mais pour le moment, voilà, même moi actuellement je subis une pression personnelle forte. Comme s'il n'y avait le plus le... je sais pas, alors ça disparaît avec le temps hein, le respect, l'autorité, les gens sont plus trop accrochés à ça, mais actuellement il y a une accélération. Moi j'ai quand même entendu un enfant de 14 ans dire devant moi et une dame, euh, je peux même pas vous répéter voilà, des insultes, je savais pas qu'à 14 ans on pouvait être euh... Et puis après je l'ai invité à la mairie avec sa maman pour me voir, parce que j'étais témoin, et le gamin il a fait front. Bon j'ai pas... Voilà ! Mais je vous garantis ça fait peur quoi ! Le gars mordicus il a dit : mais moi, enfin ma mère...(inaudible) Et donc ça fait un peu peur pour l'avenir. Et ça c'est dû au fait, l'accélération, c'est que collège lycée fermés, associations fermées. C'est clair. S'il n'y a pas la famille derrière... Moi je ne veux... je reproche pas, j'suis pas pour la répression sur les ados hein ! Faut bien nous entendre. Ce que vous dites est très vrai. Mais j'veux dire, le problème c'est qu'il faut les deux. Il faut avoir les deux versants, voilà. Mais par contre si c'est trop cher, je vous rassure, on fera pas ! Non non ! C'est pour ça que je vous dis, je vous demande par délibération, on va lancer l'étude. Mais après, in fine, ce sera à nous à délibérer et à regarder ce qu'on peut faire ou pas. (Inaudible) je regarde Thierry...

Thierry Toulouse

Ça c'est le principe de l'audit, c'est tout

J-Roger Durand

C'est l'audit, et après il y a l'élaboration du cahier des charges avec la gendarmerie etc. Et puis, par ailleurs, bon c'est vrai que, je sais bien que, actuellement j'entends tous les jours qu'il ne faut plus soutenir la gendarmerie ni la police, mais, enfin, [à] des moments c'est nécessaire quand même. Voilà. J'veux dire, là c'est pareil, je trouve qu'on est excessif dans les médias à l'heure actuelle concernant les forces de l'ordre. À Largentière ils font ce qu'ils peuvent, ils font pas des miracles... Mais, mais d'un côté on les critique énormément et de l'autre quand on les appelle il faut qu'ils soient là en 30 secondes. C'est toujours un peu... un peu bizarre comme situation. Mais là c'est juste pour mener le dossier, avec vous, après dans un an on verra hein. De toute façon on a déjà un an incompressible donc, que les gendarmes nous ont donné. Donc on verra, voilà.

Dame (?)

Et puis il faut savoir que la cellule un petit peu spécialisée au niveau de la gendarmerie, eux ils ont pas tout à fait les mêmes résultats que vous. C'est à dire que là où il y a eu la vidéoprotection, il y a eu quand même une baisse sensible de la délinquance.

Jean-Philippe Smadja

Combien ?

Huguette Anjolras (?)

On nous a donné des chiffres après derrière. Et pour vous donner un ordre d'idée, on est à peu près à 5000€ par caméra tout compris. Après il existe des caméras qui sont un petit peu plus chères, qui prennent les plaques et qui sont plus précises quand ça arrive la nuit. Donc on a quand même eu, d'après la réunion qu'on a eue, le sentiment d'avoir des gens qui savaient de quoi ils parlaient etc. Et c'est vrai que là je rejoins Monsieur le Maire pour dire que c'est une complémentarité de la prévention, parce qu'effectivement au niveau du CCAS nous aussi on a beaucoup à travailler sur cette prévention, et dans ce cadre-là il me semble que c'est complémentaire, parce qu'à un moment donné il faut bien dire aux jeunes, ou aux gens : "Stop, on va vous surveiller un petit peu plus". D'ailleurs en parlant de surveillance, j'ai vu que vous avez mis une caméra là, si je me permets, c'est... Vous filmez ?

Claudine Fournet

C'est pas une caméra !

Jean-Philippe Smadja

Non c'est un... On enregistre depuis euh...

Bruno Descombes

Non non, comme on avait dit la première fois.

Huguette Anjolras (?)

Non mais y a pas de caméra ?

Bruno Descombes

Non non non, c'est un tout petit enregistreur

Huguette Anjolras (?)

...parce que je ne tenais pas à ce que nos trombines apparaissent

Bruno Descombes

Ça ressemble. Non non non non !

Jean-Philippe Smadja

Il pourrait y en avoir une mais on en aurait fait état avant !

Bruno Descombes

Oh oui, quand même !

Jean-Philippe Smadja

Juste une petite question d'éclaircissement. Vers les années 2006/2010, par là, il y avait déjà eu une tentative d'installation de caméras. Et qu'est-ce qu'il y avait eu, qu'est-ce qui y avait mis fin, en fait ?

J-Roger Durand

Ce qu'il y a mis fin, c'est que d'abord techniquement ce n'était pas au point. Il aurait fallu passer sur des choses beaucoup plus chères, surtout à l'époque, 2004 c'était énorme. Et puis par ailleurs, la population, qui maintenant demande de la vidéoprotection, à l'époque j'ai eu des pétitions très lourdes contre la vidéoprotection. Bon, donc j'avais persisté quand même hein, bon je me suis dit je suis quand même élu, il faut que je prenne mes responsabilités. Et d'une part le matériel n'était pas au top, et d'autre part il y avait des gens très opposés à la vidéoprotection, ce qui est moins le cas aujourd'hui.

Jean-Philippe Smadja

Et en terme de résultats, du coup, vous avez des chiffres ?

J-Roger Durand

Non, non non, non non... Ça a jamais vraiment fonctionné.

Thierry Toulouse (?)

Parce qu'en fait, c'était pas des caméras. c'étaient des appareils photos en fait. C'étaient des séquences de photos, et c'est pas net quoi...

J-Roger Durand

Voilà. Ça nous a permis de voir des séances un peu de cow-boys sur Largentière. Ça, ça m'amusait mais bon. Pour vous dire que... Avec des armes à feu quand même. Il y a des moments où ça a été utile quand même, mais bon, peu de fois, peu de fois... Mais bon, à ne pas négliger. Alors je reviens, hein, sur le fait, voilà je m'attends après à recevoir un mail... Je suis ni un dictateur, ni un fou de la répression. Je vous le dis pour éviter d'avoir un mail où (inaudible) avec tous ces pouvoirs (?). Non non, je vous rassure, vraiment. J'espère que je suis entendu. Donc en gros maintenant, il faut qu'on délibère dessus, oui, pour au moins lancer le dossier. Y a-t-il des oppositions sur le lancement de la vidéoprotection ? Y a-t-il des abstentions ? 4. Donc je considère que c'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Claudine Fournet

Ah non, on s'abstient...

Dame (??)

Majorité, pas unanimité

Claudine Fournet

Ah pardon pardon pardon, j'ai dit une bêtise ! (rires)

J-Roger Durand

Non non, j'ai bien pris en compte votre abstention hein

Claudine Fournet

Non non, c'est moi qui ai mal compris !

J-Roger Durand

Oui. Bien, justement on va voir les délégations du maire, vous savez ce que j'ai fait ces derniers jours. Dans les comptes rendus des décisions prises dans le cadre de délégation d'attribution autorisées par la loi, la commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente par Maître Seguin-Vallet de la parcelle cadastrée B744, quartier Cros, d'une superficie de 2660 mètres carrés, appartenant à madame Pouchère Odette, 163 impasse des Rhodes (???) à Largentière. C'est quoi comme truc ?

Un monsieur

(Inaudible)

Une dame

en dessus du stade.

J-Roger Durand

En dessus du stade, d'accord. Toujours, donc, on n'utilisera pas de notre droit de préemption pour, euh, donc, Maître Karelle Seguin-Vallet pour la parcelle cadastrée D519, avenue de la République, d'une superficie de 150 mètres carrés, appartenant à Monsieur Sautel Roland, 21 avenue de la République à Largentière.

Le même monsieur

C'est la maison qui se trouve en face de, euh, du foyer des personnes âgées

J-Roger Durand

D'accord, OK. Toujours, on n'utilisera pas de notre droit de préemption lors de la vente par Maître Karelle Seguin-Vallet de la parcelle cadastrée B2405, le Ginestet, d'une superficie de 1557 mètres carrés, appartenant à la SCI Le Cottage, Monsieur Frédéric Lavesque, route de Valgorge à Chassiers.

Donc ça c'est le bâtiment qui a été acheté par le garage ? (Approbation collective) D'accord, OK.

Une dame

(inaudible) il s'est installé.

J-Roger Durand

Il est en train de s'installer, j'ai vu en passant...

Donc, on n'utilisera pas du droit de préemption lors de la vente à monsieur et madame Deletain -ça se prononce comme ça ?- Claude, domiciliée rue Jean Giono, impasse de l'Esquiroux, dans les Bouches-du-Rhône à Roques d'Antheron, des parcelles cadastrées B1965, 1967 et 1969, les Fourniols, d'une superficie totale de 5329 mètres carrés, appartenant à monsieur et madame Areki Dominique et Elisabeth, domiciliés au 2 rue du Bosquet, les Fourniols à Largentière.

(Inaudible)

Ah oui d'accord, juste à côté quoi. OK.

Euh, toujours pareil, nous n'utiliserons pas du droit de préemption lors de la vente à monsieur et madame Chiffe, domiciliés le Ginestet à Largentière, de la parcelle cadastrée B2650, le Bas Selas, d'une superficie totale de 27 mètres carrés, appartenant à monsieur et madame Bertrand Pierre et Bernadette, domiciliés le Bas Selas à Largentière.

Un monsieur (?)

C'est un petit bout de parcelle de rien du tout

J-Roger Durand

D'accord. 27 mètres carrés... (Inaudible) D'accord. On n'utilisera pas non plus du droit de préemption lors de la vente à madame Evraere Nathalie, domiciliée 15 impasse du Houx dans le 59, donc dans le Nord à Lezennes, de la parcelle cadastrée D242, rue des Pénitents, d'une superficie totale de 55 mètres carrés, appartenant à la SCI Le Revolay, domiciliée 425 impasse des Sources à Saint-Just-Chaleyssin, en Isère.

(Commentaires inaudibles)

Après, on n'utilisera pas du droit de préemption lors de la vente à monsieur Baume Eric, domicilié Le Mas, route de l'Escrinet à Vesseaux, des parcelles cadastrées B743, 1645, 1647, 1889 et 2570, quartier Le Cros, d'une superficie totale de 5578 mètres carrés, appartenant à madame Dominique Pouget, domiciliée 75 rue madame, à Paris dans le 75.

Le même monsieur

C'est les terrains Pouget.

J-Roger Durand

D'accord.. En haut là-bas... D'accord.

Le même monsieur

Tous les terrains Pouget qui restaient sur le secteur de Largentière.

J-Roger Durand

Mmh. Donc la commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à madame Renivier, Renevier Sandrine, domiciliée 2919 route d'Aubenas à Largentière, des parcelles cadastrées B1037, 1039 et 9008, quartier le Ginestet, d'une superficie totale de 3434 mètres carrés, appartenant à monsieur Alain Lapiere, domicilié Le Ginestet à Largentière.

Le même monsieur

(Inaudible)

J-Roger Durand

Derrière (inaudible), d'accord OK. Voilà.

Au terme d'une consultation menée le 12 mai 2020 en vue dans marché pour la ferronnerie sur les travaux de la départementale 305, et après examen des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec Olivier services, 735 chemin du Silhol à Saint-Alban-Auriolles, dont l'offre d'un montant de 9765€ hors-tax est considérée économiquement la mieux-disante.

Voilà, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, y en aura beaucoup de, de... là c'est ralenti avec le COVID mais c'est une longue litanie chaque fois.

Donc au terme d'une consultation -une autre- menée le 12 mai 2020, afin de passer un marché pour réaliser des travaux de reprise d'un parapet rue des Récollets, et après examen des propositions reçues, il est décidé de conclure a marché avec Gervois Mathieu à Sanilhac, dont l'offre d'un montant de 3850 € est considérée économiquement la mieux-disante.

Voilà, j'en ai terminé avec les délégations hein. C'est pas plus grave que ça. Voilà, donc euh, je, maintenant, voudrais vous dire que le travail va commencer, parce que, on peut dire que ça a été deux séances d'installation en fait, c'est maintenant que ça va commencer. En ce qui concerne la réunion de la commission animation, je souhaiterais une réunion la plus rapide possible dans les jours à venir. Il faut trouver un moment. Parce que peut-être qu'il serait bon que cet été on puisse répondre aux demandes qui sont faites et peut-être lancer un peu, je sais pas, quelques animations pour l'été quoi. Essayer de voir ce qu'on peut faire. Alors je ne sais pas comment on peut le faire car il faut attendre le 22 juin pour savoir, euh, dans les dernières mesures d'urgence, ce que l'on pourra faire ou pas... Bon, pour le moment déjà je sais qu'on peut pas faire le feu d'artifice, ce qui est quand même... c'est la première fois (inaudible) enfin bon, on décalera peut-être. Enfin je vais voir mais en tout cas ce que je demande c'est que la commission animation se réunisse dans les plus brefs délais et me fasse des propositions à ce sujet là.

Claudine Fournet

À propos du feu d'artifice, c'est définitivement non pour le 14 juillet ou ça va être, le 22 juin, ça risque d'être modifié ?

J-Roger Durand

Non, non. Non non c'est non là maintenant parce qu'il faudrait maintenant justement lancer une consultation... on sera jamais dans les délais. On pourrait l'être pour le 15 août parce que certains reportent au 15 août. Le problème c'est que bon, je vous avoue que, voilà, ça me paraît un peu décalé et puis j'ai toujours peur quand même, parce que nous on le fait au 14 juillet avec l'aval, l'accord de la préfecture, et là j'ai peur que si on nous annonce la sécheresse qu'on va avoir, je ne

prendrai pas le risque au 15 août. On est trop près des bois derrière, on est... euh, moi je [ne] vis plus chaque feu d'artifice, je vous avoue que... Moi, chaque feu d'artifice je suis tétanisé, je viens au tribunal, et je dis, bon, moi qui suis non croyant, j'en appelle au ciel, je dis "pourvu que..." Parce que c'est vraiment, c'est hyper dangereux cet outil... Pour l'incendie, pour les accidents. C'est sûr qu'on adore ça, c'est magnifique mais...

Huguette Anjolras (?)

Faudrait faire passer le registre s'il vous plaît, parce que... avant la fin de la séance, qu'on puisse le signer. Vous aurez le temps de le consulter quand vous souhaitez, vous venez voir Sylvain hein !

Milène Villard

Est-ce que c'est possible de l'avoir par mail ? Parce que du coup c'est vrai que sinon on peut pas participer aux échanges. En amont... Si vous l'imprimez, en un clic vous pouvez nous l'envoyer par mail ?

Un monsieur (?)

C'est le compte-rendu de la dernière fois, des élections qu'il y a eu. Là par exemple, vous aurez le compte-rendu (inaudible) vous allez avoir et après vous signerez au prochain conseil ce compte rendu.

Milène Villard

Mais celui-ci, est-ce que c'est possible ?

Le même monsieur

Oui, tout est possible

Milène Villard

Parce qu'on ne peut pas en faire la lecture pendant le conseil

Une femme (??)

Y a que l'élection du maire là ?

Thierry Toulouse (?)

Oui, le maire et les adjoints

J-Roger Durand

(Inaudible)

OK, non mais on vous fera passer tout ce que... Y a pas de souci là-dessus.

Voilà, donc on a une lettre que vous avez tous reçue, de Laurence Allesfresde et Laurent Ughetto. Donc ils nous disent que "vous venez d'être élu•e adjoint•e, ou maire de la commune de Largentière, nous tenons à vous adresser nos plus sincères félicitations pour cette élection, qui témoigne de votre engagement à œuvrer pour le développement et la qualité de vie à Largentière. Les élus tiennent un rôle essentiel dans la vie d'une commune et constitue (inaudible) les élus les plus proches des citoyens. Comme vous le savez, le conseil départemental est un partenaire essentiel des communes et regroupements. En tant que conseillers départementaux du canton de Vallon-Pont-d'Arc, nous serons l'un des interlocuteurs privilégiés pour œuvrer à la concrétisation des projets concernant votre commune et son bassin de vie. nous ne doutons pas que cette future collaboration sera fructueuse et vous pouvez être assuré•e de notre disponibilité, notre écoute pour évoquer ensemble les dossiers communaux et nous aurons l'occasion..." etc etc. Voilà. Même si ce n'était pas mon premier choix, j'ai apprécié la lettre de Laurent Ughetto (rires/brouhaha). Non mais c'est bien !

Claudine Fournet

Bah oui c'est bien !

J-Roger Durand

C'est sportif !

Claudine Fournet

Surtout que je pense que le département, au niveau de Largentière, on peut pas lui reprocher grand chose...

J-Roger Durand

Donc maintenant Alban voulait dire un mot je crois.

Alban Guillemin

Oui non juste un petit mot au sujet des écoles. C'est vrai que la crise COVID était très particulière pour les enfants. Donc la nouvelle est tombée le 22 : tous les enfants doivent retourner à l'école, euh, c'est dit comme quelque chose d'obligatoire, on n'est pas certain qu'il y ait beaucoup d'enfants qui reviennent... ce qu'il y a de certain c'est que l'on s'aperçoit que beaucoup d'enfants ont quitté leur école, notamment les CM2, dans des conditions qui sont pas forcément sympa sympa, parce que ce COVID ils l'ont pas décidé, ils l'ont pas souhaité, euh, et c'est vrai que pour eux ça fait une coupure avec leur école primaire dans laquelle ils ont passé 4 ans un petit peu violente quoi. Donc on souhaitait mettre en place une remise d'un petit certificat de fin de primaire pour les CM2, accompagné d'un petit cadeau offert par la mairie, euh donc on avait avec les directrices, réfléchi à plusieurs propositions. On a retenu la calculette qui permet aux jeunes de rentrer au collège, la FX spécial collège, qui est d'une part un investissement un petit peu coûteux pour les familles, en plus du budget classique des rentrées scolaires, et puis c'est un petit cadeau officiel qui leur dit "ben ça y est, tu rentres vraiment au collège, donc on t'offre une calculette spécial collège". Voilà. Donc c'est une façon pour nous les inviter, ça sera le 25 juin après-midi à 14h, ça se passera à l'école Albin-Mazon. Donc avec les règles COVID, évidemment on aurait souhaité faire mieux, mais on va se cantonner uniquement aux enfants, sur le temps scolaire, uniquement les CM2. Les instituteurs seront conviés, monsieur le maire, monsieur le sous-préfet, l'inspecteur d'académie. Les courriers sont envoyés, on attend le retour. On souhaite donc fait cette remise, offrir (via) le sou de l'école un petit goûter, parce qu'on sait recevoir du monde ; si je dis qu'on sait recevoir, c'est qu'on invite l'école du Sacré-Cœur à participer à cet événement. Donc c'est les CM2 de l'école Albin-Mazon et l'école du Sacré-Cœur. On a la chance d'avoir deux directrices qui s'entendent très bien à Largentière, et on cherche vraiment à nouer des liens forts entre ces deux écoles parce qu'on n'est pas du tout pour une guerre de clans privé/public, et là pour le coup bah voilà, on a envie de lancer tout de suite un geste fort. Madame Aude Letemplier, directrice du Sacré-Cœur est ravie d'avoir cette invitation à l'école Albin-Mazon. Je pense que normalement l'année prochaine -je te regarde Marie-Laure- normalement l'année prochaine l'invitation se refera au Sacré-Cœur. Et voilà ça permet de créer un lien, c'est surtout que c'est important. Ce matin j'étais au Sacré-Cœur pour annoncer ça aux élèves, euh, c'est aussi une façon pour eux de se retrouver car ils vont certainement se retrouver ou au collège du Portalet, ou au collège de la Ségalière. C'est un petit moment d'une part pour retrouver l'école avant d'en partir pour les 2 mois de vacances, et puis de retrouver des petits copains qu'ils vont retrouver plus tard au collège. Voilà donc c'était, euh, on a mis ça en place avec évidemment les deux directrices, les institutrices, et voilà, évidemment encore une fois on aurait souhaité que ce soit un peu plus festif mais les règles COVID nous imposent des restrictions un peu plus drastiques. Voilà.

Milène Villard

Une réaction : c'est qui "on"? Tu dis "on a préparé"...

Alban Guillemin

C'est une invitation officielle de la mairie, qui invite les élèves pour cette journée. Donc voilà. Le budget, euh, le budget concerné donc, pour ces festivités, c'est uniquement les calculettes. Ça représente 8 et 8 calculettes puisqu'il y a 8 CM2 au Sacré-Cœur et 8 CM2 à Albin-Mazon, ça fait 16 calculettes à acheter sur le budget municipal. Calculettes d'une vingtaine d'euros à peu près. Voilà, c'est plus une façon de marquer le coup. Après on souhaitait que le sou de l'école, en l'occurrence l'école Albin-Mazon, reçoive les enfants et on fera un petit goûter à ce moment-là, parce que voilà c'est aussi une façon de faire participer l'école en tant qu'école à recevoir ces invités. Voilà, c'était, voilà. Donc c'est bien, c'est un courrier officiel, c'est la mairie qui invite et qui remettra ce petit certificat de fin de primaire. C'est une façon surtout pour nous de commencer tout de suite à créer un lien entre les deux écoles et entre les enfants avant tout, voilà, parce que, encore une fois c'est les mêmes.

[1'37"28]

(Inaudible)

(Rires)

J-Roger Durand

Juste pour vous dire que donc, dans l'urgence on va devoir faire un conseil municipal puisqu'avant fin juin on doit avoir voté le compte administratif. C'est ça, c'est la date butoir ? (Approbation) Donc on va être obligés de faire un conseil très rapide. Est-ce que vous souhaitez, euh, je m'adresse à vous... est-ce que vous souhaitez qu'on se voit en commission informelle j'allais dire, sur les finances ? Avec Thierry. Si vous avez des questions... Il pourra vous le présenter déjà en libre discussion. Et comme ça, Thierry ?

Thierry Toulouse

Oui, il faut...

J-Roger Durand

Faut trouver une date.. Donc voilà, pendant que Thierry regarde une date... On invitera tout le monde en fait hein, comme ça au moins on pourra dire que c'est une espèce de commission des finances élargie, mais au moins ça permettra pour vous de prendre contact avec le code administratif et le budget.

Bruno Descombes

Quelle est la date du conseil municipal ?

J-Roger Durand

Je sais pas encore, justement, la date du conseil, parce que j'attends d'avoir un peu le calendrier de la communauté de communes, pour pas qu'il y ait...

Bruno Descombes

(Inaudible)

J-Roger Durand

C'est fin juin la date limite pour le compte administratif, donc on n'est pas loin, on n'est pas loin. J'en profite pour vous dire que donc les élections ont eu lieu au conseil communautaire, je pense que vous êtes tous au courant. Donc Brigitte Roland est présidente du conseil communautaire, et en ce qui concerne la commune de Largentière, donc on a bien sûr des élus qui siègent à la Com-com. Donc Herman est vice-président en charge des services à la personne, c'est-à-dire que bon, il va s'occuper de la maison médicale, il va s'occuper du pôle jeunesse, de tout ce secteur là, et du secteur social. Je voudrais dire que j'ai présenté ma démission le lendemain, et que c'est Jérémy donc, Villalonga qui va siéger au conseil communautaire. Donc je l'ai fait parce que, euh on prend

prétexte de mon caractère pour dire que les dossiers n'avancent pas, que je suis un petit peu clivant, bloquant, bon enfin bref, donc j'ai pris acte de ces appréciations. J'ai préféré, dans un souci donc d'apaisement, pour que les dossiers avancent mieux et plus vite, démissionner et laisser la place à Jérémy, d'autant plus que Jérémy il a quand même des compétences en finances qui nous seront extrêmement précieuses au niveau de la Communauté de Communes. Voilà, c'était juste un aparté hein... conformément à mes engagements le lendemain j'étais démissionnant. Voilà.

Un homme

Il nous faut la date du conseil, moi c'est par rapport à ça

J-Roger Durand

Ça serait bien qu'on se voit hors conseil, libre discussion avec Thierry à la baguette !

Un homme

Prochaine réunion du conseil de la Com-com : 23 juin, 19h.

J-Roger Durand

Donc déjà le 23 juin on ne se réunira pas, donc on laisse la priorité à la communauté de communes, et donc bon après on trouvera d'autres, euh d'autres dates.

Claudine Fournet

Du coup moi je pense aux prochains conseils municipaux, ils seront toujours dans cette configuration-là ou ça se passera à la mairie ?

J-Roger Durand

Non pour le moment on va rester là hein. Ouais. Parce que c'est vrai que ce qui était fait l'autre jour à la communauté de Communes n'était pas à faire. Parce qu'on n'a même pas eu d'aération (inaudible) là-bas, bon j'ai trouvé quand même qu'on était serrés, c'était dans un lieu confiné. Ça m'a pas vraiment euh... Et la mairie, la mairie on a des fenêtres par contre, contrairement à la Communauté de Communes on peut ouvrir ! Mais bon pour le moment, si ça vous gêne pas... En revanche j'espère qu'on pourra recevoir du public. Moi pour le moment bon... (Soupir) On sait pas trop sur quel pied danser en fait. On peut, on te dit 10 personnes, mais 10 personnes tu choisis comment ? C'est un peu ridicule.

Claudine Fournet

Non non mais moi je trouve que le cadre de la salle des fêtes, dans ces conditions actuelles, c'est parfait quoi.

J-Roger Durand

Oui c'est pas mal

Claudine Fournet

J'veux dire, on peut recevoir du public, et c'est serein...

J-Roger Durand

Et puis surtout on pourra (inaudible) des gens. J'espère que le 22 juin ils vont nous dire que c'est jouable et on pourra recevoir le public tout à fait normalement. C'était un peu bizarre, on a jamais personne hein ! On a 3 personnes depuis 20 ans, et toujours les mêmes (rires), c'est des fidèles, fidèles de chez fidèles monsieur Chabane, monsieur Blachère... Ils sont (inaudible). J'les ai pas vus manquer un conseil... Quand je les vois pas, je m'inquiète ! (Rires)

Claudine Fournet

Ça leur manque hein !

Un homme

Ça doit leur manquer

J-Roger Durand

Oui oui ça manque oui, parce que bon... On a nos, nos fidèles ! Non mais je, je, si vous permettez on continuera ici, si ça vous dérange pas, euh, donc et après on essaiera de recevoir, d'organiser.

Voilà. C'est vrai que la salle du conseil c'est pas vraiment une salle du conseil, c'est tout petit quand même. On est serrés.

Un dame

Tant qu'on lève pas les mesures...

J-Roger Durand

Tant qu'on lève pas les mesures de distanciation, c'est un peu... voilà. Donc voilà. Je félicite Herman pour son élection de vice-président à la Com-com, je félicite Jérémy (inaudible) et je félicite tous les élus à la communauté de communes voilà. Je vous souhaite un bon parcours !

Thierry Toulouse (?)

On donne les dates ?

J-Roger Durand

Ouais on peut donner les dates moi ça ne me dérange pas

Thierry Toulouse (?)

Sachant que le prochain conseil communautaire est le 23 juin, si j'ai bien compris, c'est marqué 23... et moi je n'ai pas de possibilité le mercredi, le prochain conseil municipal serait le jeudi 25 si vous n'êtes pas bloqué

J-Roger Durand

Non, moi c'est bon

Thierry Toulouse (?)

Le prochain conseil municipal serait le jeudi 25 et je vous propose -alors après les heures c'est toujours 18h à peu près- et je vous propose moi de vous rencontrer le lundi 22, c'est-à-dire que 3 jours avant, puisque on a déjà cette semaine où je suis bloqué car je pars à Lyon, je n'étais pas au courant donc je n'ai que la possibilité du lundi 22 à 18h. Est-ce que ça bloque des gens ? Lundi 22 à 18h, pour vous présenter le compte administratif. Le mardi, le lendemain, les élus communautaires en conseil communautaire. Et le jeudi 25, il y a le conseil municipal pour voter le compte administratif.

Jean-Philippe Smadja

19h le 25 ? Le conseil municipal

Homme (?)

Je sais pas

Homme (?)

Le conseil municipal je pense qu'on peut le faire ici à 18h, le jeudi 25. Par contre la réunion de travail on peut peut-être la faire à la fin du conseil parce qu'on sera pas... Y aura tout le monde ou

non ?
(Approbation collective)
(Brouhaha)

Thierry Toulouse

Donc lundi 22 à 18h, préparation du conseil municipal concernant le compte administratif. Le mardi, vous avez le conseil communautaire ceux qui sont élus. Et le jeudi 25 à 18h, le conseil municipal pour voter le compte administratif qui vous sera présenté.

J-Roger Durand

Ça vous convient ? Ça convient à tout le monde, c'est bon ?

Claudine Fournet

Le 22 et le 25, donc ?
(Approbation)

Thierry Toulouse

Pour la mairie

J-Roger Durand

Non mais parce que, c'est compliqué, enfin c'est pas compliqué les finances mais bon il faut se familiariser un peu avec (inaudible)

(Fin)